



PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale des actionnaires de la CGN

**tenue le vendredi 28 juin 2013, à 09h30,
à l'Aula des Cèdres,
av. de Cour 33, 1007 Lausanne**

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Walbaum, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des Autorités françaises, des cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux syndicats et municipaux des communes du bassin lémanique qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN, en particulier M. Laurent Wehrli, membre du Conseil d'administration de CGN Belle Epoque SA et 1^{er} Vice-président du Grand Conseil, Monsieur Laurent Baillif, Député et Syndic de Vevey ainsi que Monsieur Stéphane Montangero, Député.

En outre, il relève avec plaisir la présence des anciens présidents : Messieurs Edgar Styger, Philippe Divorne, et Kurt Oesch, ainsi que celle de Monsieur Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV et de Monsieur Philippe Thuner, Président de l'Hôtellerie Romande.

Enfin, il salue les représentants des médias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 6 mars 2013 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2012, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 14 mai 2013, ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites pour la FAO de Genève le 21.05.2013, pour la FAO Vaud le 24.05.2013 et le Bulletin du Valais le 24.05.2013, pour la FOSC également le 21.05.2013 ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.

Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les actionnaires présents, soit :

Monsieur Samuel Gunthardt, représentant de LakeGourmet, filiale de DSR
Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, M. Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Il relève que le point 5 de l'ordre du jour (modification des statuts) fera l'objet d'un procès-verbal authentique rédigé par M^e Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.



Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 278 actionnaires représentant 444'286 actions sont présents + 449 procurations représentant 255'886 actions. Le 88,2% du capital-actions est donc représenté (total des actions : 700'172) : Le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2012**
2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2012 de Groupe CGN SA**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Modification des statuts**
6. **Elections au Conseil d'administration**
7. **Désignation de l'organe de révision**
8. **Propositions individuelles et divers**

* * * * *

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2012 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2012**

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2012 imprimé.

2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2012 de Groupe CGN SA**



Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 20 avril 2013 au siège social de la CGN.

Le Directeur général commente ces comptes.

3. Rapport de l'organe de révision

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.

Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 18 avril 2013, il mentionne que l'Office Fédéral des Transports a confirmé son accord avec les comptes en date du 9 avril 2013, que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de la division financement de l'Office Fédéral des Transports, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions fédérales et les prêts en cours, sont approuvées. Cette approbation a été communiquée aux trois cantons lémaniques et n'a pas suscité de remarques de leur part.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Golay, de St-Prex, souhaiterait avoir une explication concernant l'augmentation de 179,7% par rapport à 2011 au point 1- Dépenses générales, 1.1. Organes mandataires de la société.

Le Directeur général répond que cette augmentation est due aux frais d'avocats et autres fiduciaires qui ont participé à la restructuration de la Compagnie.

Le Président ajoute que cette augmentation comprend également des frais supplémentaires du Conseil d'administration liés au nombre de séances. En effet, il y avait auparavant un Conseil d'administration contre trois Conseils d'administration aujourd'hui, ce qui augmente le nombre d'administrateurs à rémunérer.

M. Quentin Déal, du Groupement transfrontaliers européens (GTE) et usager de la ligne N1 depuis avril 1982. Il fait donc partie des « boat people » dont parlait tout à l'heure M. Baehni en étant tout de même un peu loin de l'image des « boat people » vietnamiens que l'on a dans l'imaginaire. L'annonce que vient de faire le Président au sujet du Plan stratégique 2020 le réjouit évidemment. Il s'était exprimé dans la presse il y a quelques semaines pour dire combien les frontaliers s'impatientaient de voir la situation complètement bloquée. Aujourd'hui, il semble que l'on sorte enfin de la fin du tunnel mais soyons prudents si



l'on voit une lueur au bout du tunnel, il faudra plusieurs années pour parcourir ce long tunnel, atteindre la pleine lumière et voir enfin se concrétiser les orientations proposées dans ce plan stratégique. C'est la fameuse période de transition. Celle-ci a débuté le 29 janvier lorsque le canton de Vaud et la CGN ont « réorganisé » la ligne N2, Lausanne-Thonon, en remplaçant les NAVIBUS® par des bateaux lents, la demande étant supérieure à la capacité des bateaux rapides. Il ne souhaite pas revenir sur cet épisode douloureux et ses conséquences mais vu le niveau actuel de fréquentation des trois lignes transfrontalières et les perspectives à très court terme (septembre prochain), ce n'est pas en prenant ce genre de décision que l'on pourra traverser cette très délicate phase de transition. Comme il l'a déjà dit et écrit à Madame la Conseillère d'Etat N. Gorrite, à Monsieur R. Walbaum, ainsi que dans le journal Le Temps paru le jeudi 6 juin dernier, le groupement demande à ce que des discussions s'engagent rapidement sur les mesures à prendre à très court terme afin d'adapter au mieux possible les moyens de la CGN à la demande actuelle. L'objectif du groupement n'est pas d'exiger des mesures irréalistes et inconscientes mais de réfléchir ensemble aux meilleures solutions que l'on peut trouver afin de pouvoir patienter en attendant l'arrivée de nouveaux bateaux. Les frontaliers ne sont évidemment pas des spécialistes du transport mais ils connaissent la CGN, lui particulièrement depuis 31 ans, ont un peu de bon sens et peuvent apporter quelques idées. C'est en rassemblant les compétences, les imaginations, les bonnes volontés et en prenant en compte les contraintes des uns et des autres que les meilleures solutions seront trouvées. Cette nécessaire conciliation, ce dialogue sont indispensables à la résolution des problèmes qui se posent et les problèmes se posent non pas en janvier ou septembre 2016 mais bien avant quand on considère le nombre de places assises intérieures et là, il parle surtout au niveau sécurité. Il s'adresse donc aux représentants de l'Etat de Vaud, au Conseil d'administration de la CGN, à la direction mais aussi au personnel afin de se mettre autour de la table pour discuter, cela ne coûte rien et évitera bien des tracasseries à tout le monde.

Le Président relève que le dialogue existe, qu'il n'y a pas de silence sur la ligne. L'ampleur du projet dépasse la CGN, il s'agit du nombre de travailleurs frontaliers, il s'agit de la marche globale de l'économie, il s'agit des interactions entre les gouvernements, il s'agit de la mobilité. Il y a des projets dans tous ces domaines au niveau des Conseillers d'Etat mais il y a un moment où la CGN doit accuser réception des mouvements politiques et ces mouvements politiques se font à leur propre rythme. Il a dû accepter cet état de fait et le comprendre cette année. La CGN travaille, elle continuera le dialogue et évidemment elle essaiera d'atténuer les tensions mais dans le contexte qui lui est donné.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro ; ce bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.



Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction
L'assemblée accepte à une très large unanimité cette proposition, avec 3 abstentions.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2012
L'assemblée accepte les comptes à une très large majorité, avec quelques abstentions.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
L'assemblée prend acte du rapport de révision à une large unanimité, avec 2 abstentions.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2012
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à une large unanimité, avec 3 abstentions.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN actuelle.

5. **Modification des statuts**

Le point 5 fait l'objet d'un acte authentique rédigé par M^e Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

6. **Elections au Conseil d'administration**

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus. Conformément aux statuts qui ont été adoptés le 22 mai 2012 (article 22), l'assemblée va procéder à l'élection de quatre administrateurs sortants et qui se représentent. Le Président encourage l'assemblée générale à laisser l'équipe au complet en les réalisant en bloc ; cette proposition ne suscite aucune opposition.

M. Stéphane Masson, de la commune d'Ecublens, a une question au niveau de la forme principalement. Il croit comprendre que, d'après la convocation, il assiste à l'assemblée générale du Conseil d'administration du Groupe CGN SA et en face de lui, il croit comprendre qu'il a son Conseil d'administration de CGN SA et à la lecture des noms, il constate qu'il manque physiquement à la table certains des membres du Conseil d'administration du Groupe CGN SA. Il l'aura bien compris c'est peut-être pour des questions de place et d'esthétisme mais pour la clarté des débats tous les administrateurs devraient, à l'avenir, être inclus.

Le Président prend acte de cette remarque pleine de bon sens en remerciant Monsieur Stéphane Masson. Au nom du Conseil



d'administration, il présente ses excuses à l'assemblée générale et veillera à tenir compte de cette remarque l'année prochaine.

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, les mandats sont d'une durée d'un an. Les administrateurs sont rééligibles jusqu'à l'âge de 70 ans.

M. Jean Denais, représentant des autorités publiques françaises riveraines du lac Léman, Maire de Thonon-les-Bains.

M. Bertrand Cardis, représentant des actionnaires privés,

M. Denis Décosterd, représentant des grandes communes riveraines.

M. Yves de Siebenthal, représentant de l'ABVL.

Avant de procéder à leur élection, le Président demande s'il y a une autre proposition émanant de l'assemblée ?

Il n'y en a pas.

Le Président passe donc au vote.

MM. Jean Denais, Bertrand Cardis, Denis Décosterd et Yves de Siebenthal sont donc élus à une très large majorité avec 1 opposition.

L'absence de M. Jean Denais est excusée par le Président.

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton de Vaud, il s'agit de MM. Rémi Walbaum et Michel Joye.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de MM. Jean-Marc Mermoud et Moreno Sella.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

7. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire FIDINTER SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et divers

Le Président constate deux propositions individuelles dont une qui est parvenue à la CGN dans le délai fixé par les Statuts, soit avant le 30 avril 2013.

1. Proposition de M. Quentin Déal, malheureusement arrivée légèrement hors délai, demande d'intégrer dans les statuts de la CGN la phrase suivante : *Assurer un service de transport public sur le lac Léman, particulièrement là où le transport lacustre est plus rapide, voire plus économique, dans une approche globale que d'autres moyens de transport.*

M. Quentin Déal, du GTE, commente sa proposition en rappelant la longue assemblée générale de l'année dernière qui avait permis de



réorganiser la CGN. Lors de cette séance il avait été stupéfait, à l'époque, de voir les changements de statuts et les changements d'objectifs entre l'ancienne et la nouvelle CGN. Le premier objectif de l'ancienne CGN qui était cette phrase, il a fait un « copier-coller », et dans la nouvelle CGN il a vu disparaître cette mission, cet objectif de transport public. Or pour lui c'est quand même une vérité, une réalité quotidienne à la CGN et il voudrait réinscrire dans le marbre cette volonté de faire du transport public à la CGN. Il espère avoir le soutien des actionnaires.

Le Directeur général prend note de cette proposition qui sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2014.

2. Courrier de M. Gérard Weiss, à Lausanne, qui demande de répondre aux questions et remarques suivantes :

a) Pour quelle raison les propositions individuelles doivent-elles être soumises au Conseil d'administration au 30 avril ?

Le Directeur général répond que les propositions individuelles doivent être communiquées à la CGN avant le 30 avril, selon article 19 des statuts, pour permettre au Conseil d'administration de répondre de manière circonstanciée. Ce délai a été rappelé dans le courrier de la CGN du mois de mars aux actionnaires.

b) Pour quelle raison les horaires printemps et automne n'offrent aucune possibilité de se rendre en bateau de Lausanne au Bouveret ou à St-Gingolph ?

Les courses au départ de Vevey en direction du Bouveret-St-Gingolph partent avant l'arrivée du bateau en provenance de Lausanne ! Ne serait-il pas possible de prévoir, dès 2014, une correspondance à Vevey ?

Le Directeur général répond que, au printemps ou en automne, il est possible de se rendre de Lausanne au Bouveret, en changeant de bateaux (à Vevey-la-Tour ou à Montreux). Cet horaire n'est effectivement pas très pratique, mais la CGN a privilégié un horaire agréable Lausanne-Chillon et des tours du Haut-lac attractifs avec des départs à 12h10 et 12h40 de Vevey et de Montreux.

c) Beaucoup de personnes ont de la peine à interpréter les horaires CGN, dont la présentation est peu claire et prête souvent à confusion.

Le Directeur général espère que la nouvelle présentation des horaires CGN, tant sur Internet que sur papier soit plus attractive en 2013. Des efforts ont été consentis afin que le nouvel horaire soit plus lisible, particulièrement avec les quatre petits horaires (CGN-mobilité) qui, il le rappelle, représentent 75% des passagers.

M. Gérard Weiss, à Lausanne, précise que, concernant le point a), si les propositions individuelles doivent être communiquées jusqu'au 30 avril, il demande à ce que la convocation à l'assemblée générale soit envoyée avant cette date butoir. Concernant le point b), il n'est pas juste



de dire que l'on peut aller de Lausanne au Bouveret pendant l'horaire de printemps et d'automne. En effet, le bateau qui quitte Vevey en direction du Bouveret-St-Gingolph part une demi-heure avant l'arrivée du bateau en provenance de Lausanne. Autre possibilité : il faut attendre plus d'une heure à Vevey pour un prochain bateau. Ne serait-il pas possible de coordonner ces horaires au départ de Vevey avec l'arrivée de celui de Lausanne ? Concernant le point c), il aimerait quand même parler des horaires imprimés. Internet c'est très bien, mais si l'on regarde l'âge moyen des passagers, l'âge moyen des actionnaires, il se permet de dire qu'il y a certainement beaucoup de personnes qui n'ont pas Internet. Les petits horaires concernent les lignes N1 à N4. Après de longues études sur le fonctionnement de l'horaire imprimé de la CGN, beaucoup de personnes de la région, voire d'autres cantons, s'adressent à lui pour faire une croisière sur le Léman, plus particulièrement pour expliquer les horaires des bateaux. Au nom de plusieurs usagers, il estime donc que la présentation de l'horaire imprimé n'est pas satisfaisante.

Le Directeur général prend acte de ces remarques avec modestie et avec intérêt. Effectivement l'horaire est un domaine qui a certainement un potentiel d'amélioration et la CGN se penchera sur les différentes propositions de M. Weiss.

Le Directeur général répond volontiers à quelques interpellations faites hors des délais statutaires.

Le Président, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

Le Président souhaite encore dire à M. Weiss que la CGN doit l'entendre et s'améliorer. C'est le travail de la CGN, pas sur tous les points car certains ne sont juste pas possibles mais il y a un point sur la relation et l'échange qui peut être travaillé. La bonne nouvelle est que M. Weiss a augmenté son niveau relationnel en servant d'appoint à la CGN, le Président l'en remercie chaleureusement.

Mme Martine Pugliese, à Chardonne, souhaite formuler une proposition que la CGN pourrait étudier ces prochains mois. A l'instar d'autres sociétés de transport qui sont évidemment pour la plupart déficitaires et par conséquent ne peuvent pas verser de dividendes, serait-il possible d'envisager la remise aux actionnaires d'une carte journalière à un prix très attractif en guise de récompense pour leur fidélité ?

Le Directeur général répond que cette proposition sera certainement reprise par le Conseil d'administration qui statutairement détermine chaque année les avantages aux actionnaires.

M. Claude Détraz, à Anthy, a bien apprécié la parade navale du 19 mai, à Nyon et assure qu'il retournera, avec sa famille, à bord des bateaux de la CGN. Il poursuit en regrettant que le port de Margencel-Séchex-Anthy ne soit desservi, en été, qu'une fois par semaine. Il y a un autre problème qui est celui du nombre restreint de places de parc disponibles à proximité du port. Peut-être que les communes d'Anthy et de Margencel devraient faire un petit effort à ce niveau. Le port de



Margencel-Séchex-Anthy est plus desservi par la barque *Savoie* que par la CGN, ce qui est un peu gênant. Pour terminer, il souhaiterait que la CGN étudie la possibilité d'acquérir un omnibus du Léman afin de desservir les zones un peu perdues pour éviter la route. Il pense particulièrement à Meillerie – St-Gingolph.

Le Directeur général souligne que la première remarque de M. Détraz lui fait très plaisir et qu'il espère le revoir à bord des bateaux lors d'une prochaine parade. La remarque sur la desserte et sur l'omnibus est une question de financement. En effet, les petits ports de la côte française qui sont peu ou pas desservis sont en relation avec la question de la participation française aux dessertes CGN. Il y a quelques années, la CGN passait six fois (trois départs, trois arrivées) dans le Creux-de-Sciez mais la fréquentation était très faible, malgré une desserte assez intensive. Le taux de subvention d'une telle ligne devait être tellement élevé que la CGN, pour le moment, a renoncé à desservir ces lignes. C'est essentiellement une discussion que M. Détraz doit avoir avec les élus du côté français. Actuellement le financement français est divisé en deux grandes tranches, d'une part les Communautés de Communes d'Evian, de Thonon et du Bas Chablais et d'autre part le Conseil Général de la Haute-Savoie.

M. Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV, représentant du personnel de la CGN, souhaite d'une part remercier les actionnaires d'avoir voté, lors de la dernière assemblée générale, la poursuite de la recherche d'une solution pour les amendements qui ont été concrétisés aujourd'hui avec la modification des statuts et d'autre part remercier le nouveau Conseil d'administration, plus particulièrement, son président, qui a pris contact, quasiment le lendemain de la dernière assemblée générale, avec le syndicat pour trouver des solutions de compromis, dans une ambiance de partenariat social de qualité.

Le Président remercie avec émotion M. Barraud pour ses propos.

M. Jean-Pierre Golay, à St-Prex, aimerait savoir s'il existe des synergies d'achats, par exemple, avec d'autres compagnies de navigation, en particulier avec le lac de Neuchâtel ?

Le Directeur général, pour répondre tout d'abord de manière générale, relève qu'il existe deux associations, soit l'association des sociétés de navigation suisses et la coopérative d'assurances. Effectivement, au niveau des assurances, il existe de grosses synergies, un pool d'assurances en commun pour assurer tous les bateaux ainsi qu'une Commission marketing, dont il est d'ailleurs président depuis cette année. Ces synergies donnent d'excellents résultats, puisque l'action « UBS » n'aurait pas pu avoir lieu si le travail n'avait pas été fait ensemble. Il y a également des synergies techniques, d'exploitation par exemple dans les discussions normatives et sécuritaires avec les partenaires fédéraux (OFT) et même au niveau d'achats groupés pour certains éléments. Néanmoins, la synergie s'arrête lorsque l'on parle d'achat de carburants par exemple, le prix du carburant étant fortement lié aux questions logistiques et locales.



M. Laurent Ballif, Syndic de Vevey, est évidemment très intéressé par l'évolution de la rénovation du bateau qui porte le nom de sa commune. Même si cette opération a eu de la peine à démarrer et que chacun s'est engagé pour réussir à faire cette rénovation, il souhaite également l'enchaînement possible avec la rénovation de l'« Italie ». M. Baehni est resté très vague à propos de la suite de cette rénovation et personnellement, il serait ravi d'entendre des précisions sur le jour de la renaissance du « Vevey » et il se permet de brûler un peu la politesse en informant que la ville de Vevey est tellement heureuse de voir naviguer dès l'année prochaine formellement ce beau bateau de la Belle Epoque, qu'elle a déjà déposé sa candidature pour l'organisation de la parade navale 2014.

Le Directeur général remercie le Syndic de Vevey qui lui tend une perche qu'il n'espérait pas mais c'est volontiers qu'il donne la date de la remise en service officielle du « Vevey », à Vevey, qui est fixée au 16 novembre 2013. Pour les genevois, le bateau sera présenté le 17 novembre 2013. Bien évidemment, les actionnaires recevront les invitations et les informations en temps utile. Le bateau n'étant pour le moment pas terminé, les invitations n'ont pas encore été publiées.

Mme Monique Buunk, au Petit-Lancy, Genève, souhaite continuer les interventions de M. Déal en proposant à la CGN de réfléchir à une éventuelle traversée complémentaire par bacs qui serait une manière de décharger cet axe très encombré. Mme Buunk revient sur son intervention lors de l'assemblée générale 2009 qui demandait si la CGN pouvait envisager une navigation commerciale transportant des marchandises et du matériel pour des raisons économiques et écologiques. Finalement, Mme Buunk demande à la CGN d'examiner, à moyen terme, la possibilité d'établir une parité hommes femmes au sein du Conseil d'administration.

Le Président relève que, lors de son arrivée à la CGN, il avait assez naturellement pensé aux bacs. Il s'est donc rendu à Bordeaux et a pu observer le fonctionnement du bac Blaye-Lamarque. Cela lui a vite passé l'envie. Tout d'abord, les véhicules sont chargés puis déchargés de l'autre côté et compte-tenu de la saturation des routes et des autoroutes du côté où les véhicules sont déchargés, cela n'est pas une très bonne idée et pas très écologique. Ensuite il s'est aperçu qu'un gros bac pouvait contenir 20 voitures pour une traversée de 30 minutes avec en plus un temps de chargement et de déchargement. Cela représente un parc de bateaux monumental. A choisir dans les investissements de la CGN, cette idée a été éliminée puisque la CGN doit privilégier le transport de passagers.

Concernant le transport commercial, il entend le transport de marchandises. La voisine de la CGN, la Sagrave s'y emploie très bien. Au Musée du Léman, il a pu constater que sur toutes les caisses, il est marqué « eau d'Evian ». Il a été étonné de constater que les bateaux de la CGN transportaient des bouteilles d'eau, surtout entre la France et la Suisse, c'est franchement étonnant, mais en fait pas du tout, c'est simplement qu'à l'époque il fallait déjà trouver des sponsors pour tourner un film et il fut demandé aux « eaux d'Evian » de financer les frères Lumière dans leur réalisation. Il encourage vivement chacun à se rendre



au Musée du Léman pour visualiser ces films de toute beauté, mais cela restera anecdotique.

Finalement, pour la troisième remarque, évidemment qu'il souhaiterait la présence de plus de femmes au sein du Conseil d'administration de la CGN. Ce métier est très masculin, donc les femmes ne sont pas légions pour se bousculer à venir au Conseil. La tâche d'administrateur dépasse le côté « glamour » qui consiste à être devant les actionnaires, c'est beaucoup de travail et justement il est constaté que dans l'ensemble des conseils d'administration de Suisse, les femmes réfléchissent avant de dire oui. Par conséquent, assez souvent, elles mesurent le temps qu'elles ont à disposition avant de s'engager sur une action de type administrative. Il est donc plus difficile de convaincre une femme de venir à bord. Il sait que les prochains remplacements se feront par une femme, déjà bonne nouvelle, la CGN a une piste, ce sera dur et long, il faut savoir que le Conseil d'administration n'est pas du tout opposé, mais cela n'est pas évident.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : www.cgn.ch

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h00.

Le Président : R. Walbaum

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

M. Samuel Gunthardt :

M. Fabrice Nicolet :

17.07.2013/BR